

pas chez lui la noblesse et l'élevation du caractère. Il savait se redresser fièrement pour défendre ce qu'il croyait être la justice et le bon droit.

Le préfet, comte de Brosses, ayant révoqué brutalement et sans motifs sérieux le sieur Hugues Bois, adjoint de Curis depuis 1808, le maire proteste aussitôt et prend vigoureusement la défense de son collaborateur.

Il adresse au préfet une longue lettre, dans laquelle il expose les preuves de courage, d'intelligence et de loyalisme qu'avaient données l'adjoint au cours d'une vie administrative toute d'honneur et de probité. En voici quelques extraits :

« Le sieur Hugues Bois, dès l'âge de 22 ans, a fait
 « connaître ses bons sentiments. Ayant appris que les
 « Lyonnais, impatients du joug de la Convention, vou-
 « laient le secouer, il vint à Lyon et partagea avec eux les
 « dangers de la mémorable journée du 29 mai 1793..... Il
 « y revint au commencement d'août pour se joindre aux
 « défenseurs de l'autel et du trône. Il combattit sous les
 « ordres de M. de Précý, pendant toute la durée du siège et
 « fut blessé sur le pont de la Guillotière, par une balle qui
 « l'atteignit à la jambe.

« Après le siège de Lyon, il fut persécuté et ne trouva
 « des moyens de sauver sa vie qu'en servant dans les
 « armées. Il fut nommé adjoint de Curis, par M. le mar-
 « quis d'Herbouville, en décembre 1807. Dans cette place,
 « il a secondé le maire avec un zèle parfait. Tout le bien
 « fait dans cette commune depuis 1808, lui est dû en grande
 « partie, parce que ce fut lui qui en eut l'idée, tels que la
 « construction des murs de la place publique, l'élargisse-
 « ment du pont du Pontet, l'établissement d'une fontaine
 « publique, etc.